

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUILLET 2023

DELIBERATION 2023_078

**Objet : Dispositif de soutien à destination des clubs sportifs évoluant à un haut niveau en CCFI
- Subventions pour la saison sportive 2023/2024**

Séance du quatre juillet deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (60) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Francis BEVE (Suppléant) - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Philippe GRIMBER - Élise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Céline INGELAERE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (20)

Brigitte GALLI à Philippe GRIMBER - Gaëlle LEFEVRE à Marjorie VANDENBERGHE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Emidia KOCH - Christophe LEGROIS à Didier TIBERGHEN - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPART à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Jérôme DARQUES - Pascal CODRON à Roger LEMAIRE - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président
Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUILLET 2023

DELIBERATION 2023_078

**Objet : Dispositif de soutien à destination des clubs sportifs évoluant à un haut niveau en CCFI
 - Subventions pour la saison sportive 2023/2024**

Par délibération du 5 juillet 2022 n°2022/065, le conseil communautaire a adopté la mise en place d'un dispositif de soutien à destination des clubs sportifs de haut niveau en CCFI.

Ce dispositif avait différentes finalités :

- refonder l'intervention communautaire dans le domaine du sport,
- soutenir les actions d'intérêt général mises en œuvre par les clubs tout au long de la saison sportive, parmi lesquelles des actions d'éducation et de formation, des actions d'intégration, de cohésion sociale,
- hiérarchiser le soutien aux clubs sportifs flamands en fonction du rayonnement régional, national voir international de ces clubs, lors des déplacements effectués sur le territoire national et à l'étranger, ainsi qu'à l'occasion de l'organisation de compétitions en région Hauts-de-France,
- harmoniser le niveau d'aides accordées aux clubs masculins et féminins, garantissant une équité de traitement par genre.

Ce dispositif a permis la mise en place d'une grille technique sur les interventions en subvention jusqu'aux 6 premiers niveaux nationaux avec une participation minorée la première année de relégation en division 7. Un contrat d'image était également prévu pour les clubs sportifs à partir du 3ème niveau national.

La saison sportive 2022/2023 s'étant achevée, il convient de fixer les subventions aux différents clubs sportifs du territoire pour la saison 2023/2024 en fonction de leurs niveaux ou divisions ;

Considérant la volonté de soutenir des disciplines sportives majeures via les associations à rayonnement communautaire et qui contribuent à l'image du territoire, à son attractivité au regard de leurs participations à des championnats nationaux par équipes ;

Il vous est proposé :

- d'attribuer les subventions aux clubs sportifs mentionnés dans le tableau ci-dessous, dans le cadre du dispositif de soutien à destination des clubs sportifs de haut niveau en CCFI, pour la saison 2023/2024 :

Division grille CCFI	Sport	Club sportif	Niveau/ Division	Montant de la subvention de la CCFI pour la saison sportive 2023/2024	Evolution par rapport à la saison sportive 2022/2023
Division 3	Handball	HBH 71	National 1 Elite (division 3 nationale)	40 000 €	Identique
Division 5	Basket-Ball	Coeur de Flandre Basket	National 3 Masculine	20 000 €	Identique
	Tennis	La Tulipe Noire	National 3 Masculine	20 000 €	+ 5 000 €

	Volley-Ball	Volley-ball Club Bailleulois	Nationale 3 Féminine	20 000 €	+ 5 000 €
	Football	US Pays de Cassel	Nationale 3 Masculine	20 000 €	+ 5 000 €
Division 6	Volley-Ball	VCJM Hazebrouck	Régionale 1 Masculine	15 000 €	Identique
	Football	AS Steenvoorde	Régionale 1 Masculine	15 000 €	Identique
	Football	SC Hazebrouck	Régionale 1 Masculine	15 000 €	Identique

- d'attribuer à l'association Gym Flandre d'Hazebrouck une subvention de 5 000 € de fonctionnement pour la saison sportive 2023/2024, au titre de son rayonnement communautaire et de sa participation à une compétition nationale de gymnastique féminine UFOLEP par équipe en juin dernier à Saint-Cyr-l'École (78),
- d'attribuer à l'association la Bailleuloise une subvention de 5 000 € de fonctionnement pour la saison sportive 2023/2024, au titre de son rayonnement communautaire et de sa participation à une compétition nationale de gymnastique masculine de la Fédération Sportive et Culturelle de France par équipe en juin dernier à La Talaudière (42),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions fixant les modalités de versement.

Vote :**Pour : 80****Contre : 0****Abstention : 0****ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance
Bernard DENTENER



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 4 juillet 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Valentin BELLEVAL

